

Cahier des Charges & Proposition de Mission

Evaluation du Contrat Enfance Jeunesse
2014-2017

Sommaire

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	3
1.1. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.....	3
1.2. Le Contrat Enfance Jeunesse	3
1.3. Les objectifs et motivations de l'évaluation.....	4
1.4. L'arbre des objectifs et le diagramme logique d'impacts.....	4
1.5. Le questionnaire évaluatif.....	6
II. PROPOSITION DE LA MISSION	7
2.1. Le calendrier prévisionnel.....	7
2.2. Les instances de pilotage.....	7
2.3. Ebauche de référentiel.....	7
2.4. L'intervention de REVMED.....	10

PROJET

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1.1. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Située au cœur du Département de l'Hérault (34) et en bordure immédiate de la métropole de Montpellier, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est un territoire d'interface entre urbanité et ruralité. Créée en 1998, elle regroupe 28 communes du canton de Gignac. Sa population est de 37 000 habitants et son territoire s'étend sur une superficie de 481 km² soit 8 % de la superficie du département.

Son territoire est maillé par plusieurs bourgs centres (Gignac, Saint-André de Sangonis, Aniane et Montarnaud) qui en constituent son armature urbaine et qui concentrent une offre de services pour la population des communes avoisinantes. Autour de ces bourgs s'étend un réseau villageois, réparti assez équitablement sur le territoire et qui se caractérise par la taille de ses communes (11 communes de moins de 500 habitants, 18 communes de moins de 1 000 habitants).

Du fait de sa position stratégique au croisement de deux axes routiers structurants (A75 et A750) et de la richesse de son patrimoine (naturel et culturel), la CCVH est un territoire attractif marqué par une forte augmentation de sa démographie. Cette mutation démographique a progressivement modifié les structures et usages de son territoire. Et, si le territoire a préservé les composantes essentielles de sa ruralité (économie, agriculture, paysages, environnement), les usages du territoire (travail, services) ont quant à eux subi d'importantes évolutions. Ainsi, du fait de l'accroissement de la fonction résidentielle du territoire, les besoins en services à la population se sont considérablement accrus. Les perspectives de croissance démographique (45 000 habitants à l'horizon 2020) confortent cette dynamique de développement du territoire.

Afin de maîtriser les effets de ce développement, les élus de la CCVH viennent de renouveler leur projet de territoire pour la période 2016-2025. Outil prospectif destiné à dégager une vision partagée du développement du territoire, il s'articule autour de quatre orientations :

- Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des services de proximité accessible à tous
- Accompagner chacun dans le développement de valeurs humanistes par l'action culturelle

Au-delà de ces quatre orientations, le projet de territoire intitulé « Une Vallée 3 D » s'appuie sur trois grands principes qui guideront l'action intercommunale :

- Durable : le projet de territoire s'inscrit dans les principes du développement durable ainsi que dans une démarche Agenda 21
- Démocratique : plus qu'un espace d'expression, le citoyen aura l'opportunité de s'impliquer dans la vie de son territoire
- Digital : pour connecter la vallée de l'Hérault à un monde en mutation

1.2. Le Contrat Enfance Jeunesse

Prenant acte de l'évolution des composantes démographiques de son territoire, la CCVH a procédé, en 2010, à la réalisation d'un diagnostic de l'offre de service existante et des besoins recensés pour aboutir à la mise en place d'un plan d'actions. Cette étude a permis de définir la compétence Enfance

Jeunesse en identifiant les besoins en fonction des caractéristiques de l'offre présente sur le territoire.

Ainsi dans sa volonté d'offrir aux habitants de la Vallée de l'Hérault des services qui correspondent à leurs besoins quotidiens, la CCVH a choisi de prendre, en 2010, la compétence Petite Enfance Jeunesse organisée en deux composantes :

- d'une part des actions concernant la petite enfance (0-6 ans) avec création, gestion, animation et développement d'un Relais Assistants Maternels ; création aménagement, extension, entretien, animation et gestion d'équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- d'autre part des actions concernant l'enfance et la jeunesse avec l'animation d'un groupe de pilotage territorial visant à coordonner les structures existantes et développer de nouvelles actions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse, le montage d'animations et d'événementiels auprès de la jeunesse (actions de prévention, logement...).

Aujourd'hui, la communauté de communes compte un Relais Assistants Maternel (créé en septembre 2010) et cinq EAJE transférés en 2012, que nous appellerons ici multi-accueils. Deux micro-crèches complètent l'offre d'accueil collective, l'une associative à Saint-Pargoire *Los cagarauletas* gérée par Familles Rurales et l'autre à privée au Pouget *Bulle de Petitou*.

La mise en œuvre de cette compétence se fait en partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ainsi, depuis 2010, la CCVH bénéficie d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le CEJ 2010-2013 a été évaluée en 2014 avec une évaluation qui a porté essentiellement sur la petite enfance, deux années après la prise de compétence et le transfert des multi-accueils. Cette évaluation avait pour objet de mesurer l'atteinte des objectifs et de réfléchir aux axes du prochain contrat. Ainsi, le CEJ 2014-2017 est bâti autour de trois axes principaux :

- Favoriser le développement équilibré de l'offre collective et individuelle ainsi que le maillage territorial
- Favoriser la complémentarité des politiques enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale entre l'échelon intercommunal et communal
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité

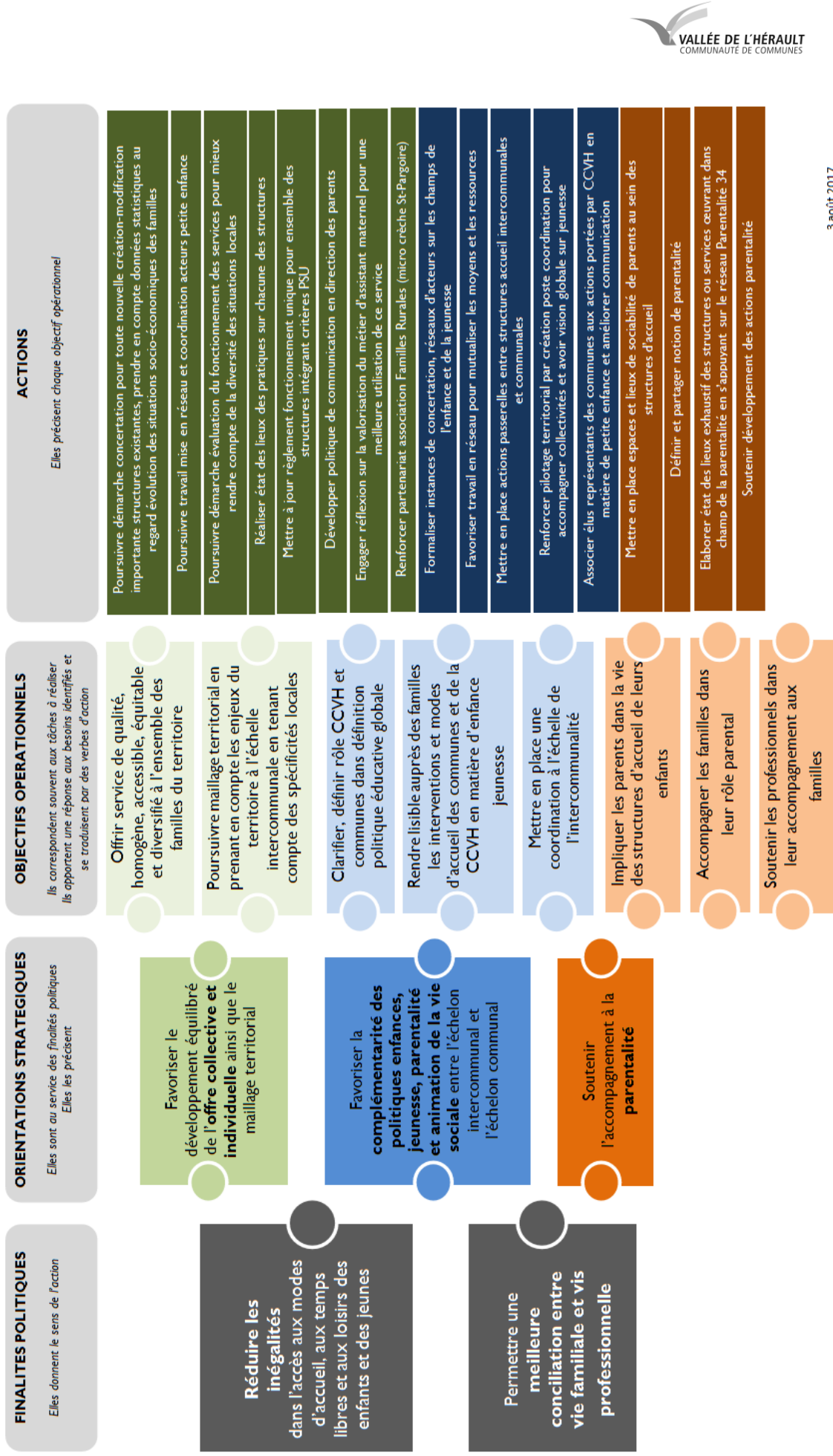
1.3. Les objectifs et motivations de l'évaluation

Au terme de 3 années de mise en œuvre et à l'aube d'une nouvelle période de contractualisation, les acteurs du CEJ souhaitent évaluer les résultats, les effets et les impacts des actions mises en œuvre. Il s'agira également d'identifier les conditions de pérennisation du dispositif et d'émettre des propositions pour sa mise en place. Cette évaluation doit s'articuler avec le projet de territoire et le schéma départemental des services aux familles 2016-2019.

1.4. L'arbre des objectifs et le diagramme logique d'impacts

L'arbre des objectifs (AO) et le diagramme logique d'impact qui sont proposés ci-après, permettent de mieux comprendre l'intention de la politique petite enfance jeunesse en allant des objectifs stratégiques jusqu'aux impacts attendus à long terme, tels que l'équipe d'évaluation les présuppose.

ARBRE DES OBJECTIFS – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017



1.5. Le questionnement évaluatif

Les professionnels de la Direction Petite Enfance Jeunesse (PEJ) souhaitent savoir à travers cette évaluation si les objectifs rédigés en 2014 sont atteints. Toutefois, cette évaluation devant être menée en interne au sein des équipes de la CCVH, il a été nécessaire de prioriser et recentrer les questions évaluatives.

La priorité porte donc sur l'objectif stratégique le plus important en termes d'activité au sein de la Direction PEJ : « Favoriser le développement équilibré de l'offre collective et individuelle ainsi que le maillage territorial ».

Le questionnement évaluatif porte néanmoins sur plusieurs points, avec notamment :

- Dans quelle mesure les **services proposés par les multiaccueils et par le Relais Assistant Maternels (RAM)** répondent-ils aux attentes des publics (familles, élus, partenaires ...) ?
 - o notamment au regard du **maillage territorial** : la répartition géographique actuelle de l'offre collective et individuelle est-elle adaptée aux besoins ?
 - o notamment au regard du **développement équilibré de l'offre** : l'articulation avec le RAM permet-elle de répondre aux besoins non satisfaits par le collectif ?
- Dans quelle mesure les multiaccueils répondent-ils aux attentes des familles en matière **d'ouverture / fermeture** journalière et durant les vacances scolaires ?
- Dans quelle mesure les multiaccueils répondent-ils aux attentes des familles en matière **d'accueil occasionnel** ?
- En quoi, l'offre d'accueil petite enfance proposée sur le territoire correspond-elle aux attentes des familles avec **horaires atypiques** ?
- En quoi, l'offre d'accueil petite enfance proposée sur le territoire répond-elle aux besoins des familles en **difficultés sociales et professionnelles** (parents sans emploi ou en situation de précarité) ?
- En quoi, l'offre d'accueil petite enfance proposée sur le territoire correspond-elle aux attentes des familles avec **enfant porteur de handicap** ?
- En quoi, la **politique de communication** de la CCVH en matière de petite enfance est-elle pertinente, claire et utile auprès des familles, élus, partenaires ?

II. PROPOSITION DE LA MISSION

2.1. Le calendrier prévisionnel

La durée de réalisation de l'évaluation est de 6 mois à compter du 1^{er} comité de pilotage.

Avant le démarrage de l'évaluation, une validation du référentiel d'évaluation sera effectuée par le comité de pilotage. De la même façon à mi-parcours et en fin de mission, les travaux seront validés par le comité de pilotage.

- Septembre-octobre : Présentation et validation de la mission d'évaluation au comité de pilotage
- Octobre-novembre-décembre : Recueil de données
- Janvier : Analyse des résultats
- Février : Elaboration des préconisations
- Mars : Restitution finale

2.2. Les instances de pilotage

Deux instances de pilotage vont suivre les travaux d'évaluation : un comité technique et un comité de pilotage. Le 1^{er} a pour rôle d'assurer le suivi des travaux, de se réunir régulièrement pour donner son avis technique et de préparer les comités de pilotage. Le 2nd a pour rôle d'être un lieu de débats, d'échanges, de valider les principales étapes du processus d'évaluation, résultats, conclusions, et de participer à la formulation des recommandations.

Membres du comité technique :

- Nathalie Bulinge, directrice PEJ
- Sylvie Giraud, coordinatrice petite enfance
- Olga Socol, représentante du Relais Assistant Maternel
- Marylin Dionisius, représentante des directrices de multi accueils
- Paul Mignon, directeur prospective territoriale
- Nathalie Prévot, chargée de mission évaluation-organisation
- Caroline Wyss, agent de développement local à la CAF

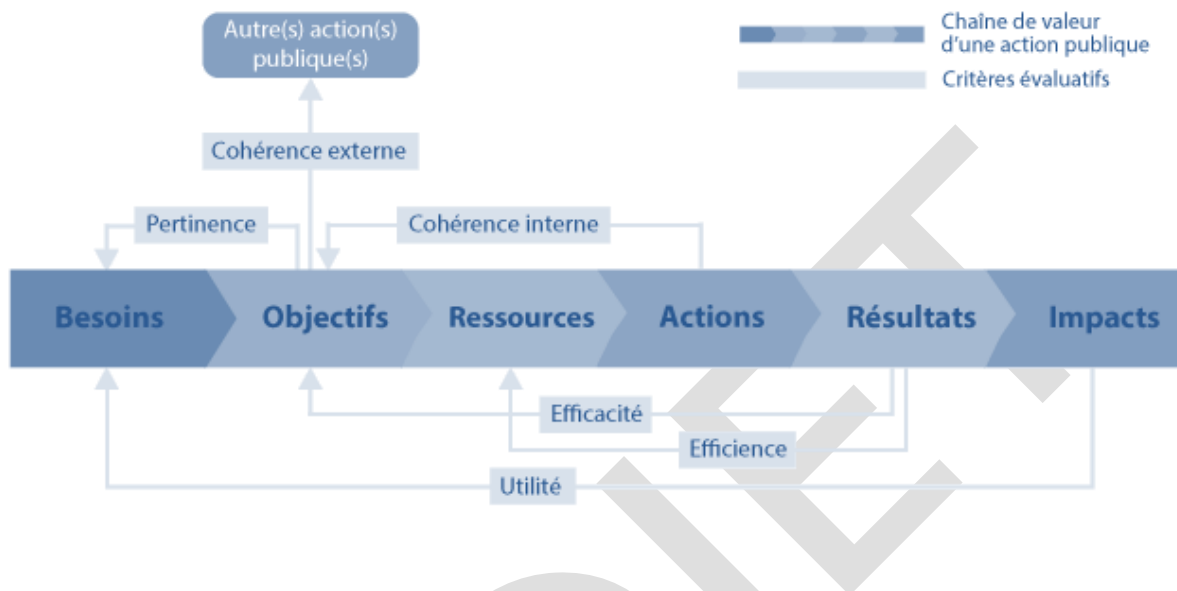
Membres du comité de pilotage :

- Le Président de la CCVH
- Le Président de la commission Petite enfance jeunesse et l'ensemble de ses membres
- Les élus de la CCVH signataires d'un CEJ
- La CAF
- Le Conseil Départemental de l'Hérault : Protection Maternelle et Infantile & Agence Départementale de Solidarité
- Membres du comité technique

2.3. Ebauche de référentiel

Le contenu du référentiel d'évaluation sera défini de manière partenariale dans la 1^{ère} phase de la mission, voici ci-dessous un exemple de structuration incluant les questions évaluatives définies précédemment. Les questionnements et les indicateurs sont à ce stade très généralistes et ont bien

entendu vocation à être précisés lors de la 1^{ère} phase de l'évaluation. Un travail de hiérarchisation des questions évaluatives devra également être conduit afin que le périmètre de la mission soit en adéquation avec les moyens qui lui sont consacrés et que l'évaluation réponde aux questions les plus décisives pour le comité de pilotage.



Efficacité : est-ce que ça a marché? adéquation des effets (impacts, résultats) au regard des objectifs

Efficience : est-ce qu'on a le même impact pour moins cher? ratio effets / ressources

Pertinence: est-ce qu'on avait besoin de ça ? adéquation des objectifs aux besoins / enjeux / problèmes

Cohérence externe : est-ce que ça renforce ou affaiblit d'autres politiques? contradiction / synergie / complémentarité

Cohérence interne: est-ce que les différents outils / instruments se renforcent ou sont-ils contradictoires ? contradiction / synergie / complémentarité

Utilité: est-ce que les impacts produits sur la société répondent aux enjeux de la société (indépendamment des objectifs de la politique) ? adéquation des effets au regard des besoins / enjeux / problèmes

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources d'informations Méthodes utilisées
<p>Dans quelle mesure les services proposés par les multi accueils et par le RAM répondent-ils aux attentes des publics (familles, professionnels, élus, techniciens, ...)?</p> <ul style="list-style-type: none"> maillage territorial : répartition géographique actuelle de l'offre collective et individuelle est-elle adaptée aux besoins ? développement équilibré de l'offre : l'articulation avec le RAM permet-elle de répondre aux besoins non satisfaits par le collectif ? 	Pertinence Efficacité	<p>Satisfaction des familles, des élus, des partenaires</p> <p>Taux refus commission attribution places en crèches</p>	<p>Questionnaires auprès des familles des multi accueils (et du RAM)</p> <p>Entretiens collectifs auprès des familles lors des cafés des parents</p> <p>Entretiens individuels ou collectifs avec les équipes des multi accueils (notamment les directrices et leurs adjointes) et du RAM</p> <p>Entretiens individuels ou collectifs avec les élus et les partenaires</p> <p>Analyse de données depuis le logiciel Noé sur le parcours des familles depuis leur prise en charge</p>
Dans quelle mesure les multi accueils répondent-ils aux attentes des parents en matière d'ouverture/ fermeture journalière et durant les vacances scolaires ?	Pertinence Efficacité	<p>Taux d'occupation</p> <p>Satisfaction des familles</p>	<p>Analyse de données de fréquentation, d'activités + de données RH et budgétaire des multi accueils</p> <p>Questionnaires auprès des familles des multi accueils</p> <p>Entretiens collectifs auprès des familles lors des cafés des parents</p>
Dans quelle mesure les multi accueils répondent-ils aux attentes des parents en matière d'accueil occasionnel ?	Pertinence Efficacité	<p>Taux d'occupation</p> <p>Satisfaction des familles</p>	<p>Entretiens téléphonique auprès des familles concernées</p> <p>Entretiens collectifs auprès des familles lors des cafés des parents</p> <p>Entretiens individuels ou collectifs avec les équipes des multi accueils (notamment les directrices et leurs adjointes)</p>
En quoi, l'offre d'accueil proposée sur le territoire correspond-ils aux attentes des parents avec horaires atypiques ?	Pertinence Cohérence externe	<p>Nombre de professionnels impliqués</p> <p>Résolution de difficultés personnelles</p>	<p>Entretiens collectifs avec les professionnels concernés : assistants maternels, entreprises privés (O2, Présence Verte, Kangourou kids...), Familles Rurales, ...</p>
En quoi, l'offre d'accueil petite enfance proposée sur le territoire répond-elle aux besoins des familles en difficultés sociales et professionnelles (parents sans emploi ou en situation de précarité) ?	Pertinence Cohérence externe	<p>Nombre de professionnels impliqués</p> <p>Résolution de difficultés personnelles</p>	<p>Entretiens collectifs ou individuels avec les professionnels concernés : Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, Agence de Solidarité de Clermont l'Hérault</p>
En quoi, l'offre d'accueil proposée sur le territoire correspond-ils aux attentes des parents avec enfant porteur de handicap ?	Pertinence Cohérence externe	<p>Nombre de professionnels impliqués</p> <p>Résolution de difficultés personnelles</p>	<p>Entretiens collectifs avec les professionnels concernés : assistants maternels, entreprises privés (O2, Présence Verte), Pôle pédopsychiatrie, MDPH, Familles Rurales, ...</p>

<p>En quoi, la politique de communication de la CCVH en matière de petite enfance est-elle pertinente, claire et utile auprès des familles ?</p>	<p>Pertinence Efficacité</p>	<p>Taux de fréquentation des événementiels, rencontres, ... Nombre de partenaires impliqués</p>	<p>Entretiens collectifs avec les élus, partenaires, familles, équipes des multi accueils Bilans des événementiels, rencontres,...</p>
--	----------------------------------	---	--

2.4. L'intervention de REVMED

La communauté de communes fait partie du Réseau d'Evaluation Méditerranéen (REVMED) qui est constitué de collectivités territoriales. Il se compose des Conseils Départementaux du Var, du Vaucluse, des Pyrénées Orientales, de l'Aude et du Gard, des Communautés d'Agglomération de Carcassonne, du Grand Narbonne, de Béziers Méditerranée, du Grand Alès, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et de la Ville de Montpellier. Son objectif est double :

- Faire des évaluations, en mettant dans le "pot commun du réseau", les besoins des collectivités adhérentes et les outils, les méthodes, les compétences et du temps de travail de chacun,
- Promouvoir l'évaluation dans la conduite des politiques territoriales.

C'est volontairement, en 2011, que les membres fondateurs ont choisi de mener ce travail en commun sans créer de nouvelle structure juridique, mais en se dotant d'une charte de réseau et de règles pour un fonctionnement clair et optimisé. Concrètement le réseau fonctionne grâce aux ressources et compétences mobilisées par chaque collectivité.

La CCVH souhaite faire appel au réseau pour mener cette évaluation pour plusieurs raisons :

- Disposer de l'expertise et des compétences des agents des autres collectivités, travailler entre pairs et croiser les regards d'évaluateurs
- Disposer de moyens humains supplémentaires à différents moments et sous différentes formes :
 - o Echanges à distance par mail sur le cahier des charges et la proposition d'intervention pour amender les travaux
 - o Organiser sur le territoire une ou des journées de travail pour rencontrer, questionner, faire travailler les acteurs que nous aurons choisi d'interroger